



DEVEN
HIPPIQU

Jeux Shopping

TOUTES LES NEWS Politique France Monde Economie Bourse Sport People Culture Sciences High-Tech Météo Services Les journalistes ALERTEZ-NOUS

A- A + Version imprimable

Partager sur : > Plus

Faut-il interdire les avertisseurs de radar ?

Par Alexandra Guillet , le 25 février 2010 à 06h00, mis à jour le 25 février 2010 à 11:58

La multiplication des radars sur les routes fait les choux gras des vendeurs d'avertisseurs de radars. La ligue contre la violence routière réclame leur interdiction.

132 Commentaires | 359

Article suivant dans Société : [Une nouvelle loi pour en finir avec les violences faites aux femmes](#)



Avertisseur de radar AlerteGPS © TF1/LCI

Ils s'appellent Coyote, Snooper, Inforad, AlerteGPS, ou encore Avertinoo. Embarqués dans votre voiture, ces appareils, qui utilisent la technologie du GPS, bipent à l'approche d'un radar, qu'il soit fixe ou mobile. Contrairement aux détecteurs de radars (appareils qui captent les ondes électromagnétiques émises par les radars), interdits en France, les avertisseurs - alimentés par les listes officielles fournies par l'Etat et par les automobilistes eux-mêmes -, sont tout ce qu'il y a de plus légal en France. Et avec la prolifération des radars sur les bords de routes, leurs ventes explosent ! C'est ainsi

que la communauté Coyote est passée de 15 000 utilisateurs début 2008 à plus de 340 000 au 1er février 2010. Lancée en octobre 2008, l'application iPhone Avertinoo s'apprête quant à elle à fêter son 200 millions de téléchargements !

- [Radars : on ne vous prévendra plus](#)
- [La prochaine génération de radars se prépare](#)
- [Qui a volé le radar ?](#)
- [Retour en prison pour l'ennemi des radars](#)

[Plus d'infos](#)

La tentation est d'autant plus forte pour les automobilistes que le coût d'acquisition de ces avertisseurs est modique : entre 50 et 200 euros pour un Coyote ou un Inforad et seulement 4,99 euros pour l'application iPhone Avertinoo. Outre le boom du nombre d'utilisateurs, l'usage qu'ils en font évolue également. "Au début, nos utilisateurs étaient essentiellement des personnes passant beaucoup de temps sur la route ou des vacanciers au moment du grand départ. Depuis quelque temps, on se rend compte qu'ils l'utilisent de plus en plus au quotidien, pour tous leurs petits trajets", constate Sébastien Poulet-Mathis, gérant de la société Visialis, qui commercialise l'application.

"Tout ce qui sert à affaiblir les contrôles de vitesse doit être interdit"

Ce succès fulgurant passe mal, et même très mal, du côté de la Ligue contre la violence routière. A tel point que sa présidente, Chantale Perrichon, demande l'interdiction pure et simple de leur commercialisation.

"Depuis la mise en place des sanctions automatiques en 2002, on constate que la vitesse baisse et le nombre de morts aussi. Par conséquent, tout ce qui sert à affaiblir les contrôles de vitesse va à l'encontre de la sécurité routière et doit être interdit", explique-t-elle, en rappelant que les avertisseurs sont déjà interdits dans d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suisse. Du côté des pouvoirs publics, pour qui les radars représentent une manne financière importante, la question se pose aussi désormais, même si dans l'entourage du ministre des Transports, relate *Le Figaro* de mardi, "on se bème pour l'heure à relever que l'impact réel de ces avertisseurs de radars doit être étudié avant d'envisager toute mesure concrète".

Mais peut-on réellement prohiber les avertisseurs de radars qui, par principe, reposent sur des informations officielles et des échanges d'informations entre automobilistes ? "Pas en l'état actuel de la politique gouvernementale", répond Michel Benezra, avocat spécialisé dans le droit routier. "Si, demain, l'Etat décide de rendre inconnues toutes les positions de ses radars, alors là, oui, il pourra interdire la vente des avertisseurs. Mais tant qu'il continuera à communiquer les emplacements de ses appareils tant sur internet que dans la presse locale, il n'y a aucune raison d'interdire. Ce ne serait pas cohérent. Car, finalement, Coyote et les autres ne font que positionner sur un GPS des emplacements de radars connus, exactement de la même façon que je pourrais le faire sur mon GPS si j'en avais le temps. Ce n'est pas un business répréhensible".

Un avertisseur de radar mais pas seulement...

La question de l'interdiction des avertisseurs est d'autant plus complexe que leurs concepteurs se défendent de menacer la sécurité routière mais, bien au contraire, d'y contribuer, par exemple en indiquant en permanence les limitations de vitesse en vigueur sur le tronçon de route où se trouve le conducteur et en le prévenant d'un signal sonore dès qu'il les dépasse. "Notre application n'est pas utilisée par des fous de la route comme on pourrait facilement le croire, affirme Sébastien Poulet-Mathis. Nos clients, ce sont des gens qui ont besoin

de conduire pour travailler et qui ont peur de se faire attraper pour une histoire de 5 km/h". Sur le site internet de Coyote, on peut aussi apprendre qu'au 1er février 2010, outre les "481 831 radars mobiles signalés", l'avertisseur recensait "61.497 perturbations routières partagées entre utilisateurs coyote" et "plus de 8.000 zones à risques mises à jour".

"Qu'ils ne nous disent pas que c'est pour aider ceux qui ne savent pas à quelle vitesse ils roulent!, s'étrangle presque Chantale Perrichon. Il s'agit avant tout d'entreprises qui s'en mettent plein les poches! Et si le gouvernement veut atteindre son objectif de moins de 3000 morts en 2012, l'un des moyens est d'interdire ces avertisseurs".

Par [Alexandra Guillet](#) le 25 février 2010 à 06:00